



## **AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2018**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Municipalité de Mandeville a adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 8 janvier 2018 le règlement numéro 213-2018 ayant pour effet d'adopter le budget de l'année 2018 et pourvoir à la taxation à cet effet.

QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Donné à Mandeville ce 19 janvier 2018.

---

Hélène Plourde  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière